Rapport de la commission au Conseil communal

Date de la séance : 01.05.2024

Préavis n° : **16/2024** - Participation à la construction d'un bassin de rétention sur le site de Biopôle – Demande d'un crédit de construction

Madame la Présidente,
Monsieur le Syndic,
Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission *ad hoc* chargée d'examiner ces préavis est composée de :

PLR 1 :	Rosario MONTE
PLR 2 :	André RACLOZ
PLR 3 :	Yves MORCAUT
PS 1 :	Jean-Marie COOWAR, en remplacement de Laurence MUNDINGER-JACCARD
PS 2 :	Chloé RESTAURI
Verts.es 1 :	Nicolas HÄUSEL
Verts.es 2 :	Barbora DAVIDEK, excusée non remplacée
Vert'lib :	Félix SCHMIDT
EP :	David REGAMEY (président et rapporteur de la commission), en remplacement d'Ernest CORBAZ

Représentant de la Municipalité : Roland PERRIN, municipal en charge du service travaux et environnement - voirie.

Conformément à l'art. 53 *in fine* du règlement du conseil communal, les commissaires autorisent la transmission du présent rapport à tous les conseillers.

Introduction

M. PERRIN présente le préavis :

1) Le bassin de rétention sert de « tampon » pour réguler le débit d'eau de pluie qui s'écoule ensuite dans la Vuachère.
2) Construit en 2008, le bassin de rétention s'est progressivement transformé en biotope, en raison d'un défaut d'entretien, à tel point qu'il a été colonisé par de la « végétation roselière » et qu'il sert d'habitat à une espèce protégée (bécassine sourde). Le site est sujet à des mesures de protection de la nature.
3) Le 25.09.2018, l'Etat de Vaud, la commune de Lausanne, la commune d'Epalinges et Biopôle SA ont conclu une convention ayant pour objet (i) l'assainissement du bassin actuel et sa maintenance, ainsi que (ii) la construction d'un biotope de substitution et sa

future maintenance. La répartition des coûts, prévue initialement dans cette convention, était de **20%** à charge de la commune d'Epalinges. Depuis lors, le biotope de substitution a bien été créé, mais le bassin de rétention n'a pas été assaini. En outre, dans l'intervalle, la Ville de Lausanne a revu ses exigences en matière de calcul du dimensionnement du bassin de rétention, passant de 24 litres par m2 de surface étanche à 34 litres par m2 de surface étanche, ce qui a pour conséquence que le bassin actuel, même assaini, serait sous-dimensionné.

4) En substance, le préavis ici examiné a pour objet la participation financière de la commune d'Epalinges à l'assainissement et l'agrandissement du bassin de rétention. La commune d'Epalinges participerait à hauteur de **41.39%** du coût total.

Discussion

Le président de la commission lance la discussion pour permettre à chaque commissaire de faire part de ses remarques et poser ses questions sur le préavis. Il en ressort ce qui suit :

1) Un commissaire connaît bien l'ouvrage existant pour avoir participé à sa construction. Il déplore la solution retenue (curage et excavation du bassin) qu'il juge trop coûteuse. Il suggère que l'objectif d'augmenter le volume du bassin pourrait être obtenu, à moindre coût, par le rehaussement des berges d'une hauteur de 1 m. Il préconise d'étudier cette variante.
2) Un commissaire déplore que l'ouvrage actuel n'ait pas été entretenu correctement et soit devenu un biotope, ce qui n'était pas sa fonction.
3) A la demande d'un commissaire qui s'étonne de la clé de répartition financière (41.39% à charge de la commune d'Epalinges), M. Perrin explique que la clé de répartition est en fonction des surfaces étanches desservie par le bassin. De plus, l'intégralité des coûts d'aménagements paysagers, estimé à CHF 248'340, serait prise en charge par Biopôle SA.
4) Un commissaire s'étonne de ce que la Ville de Lausanne puisse ainsi dicter de nouvelles règles. Alors que l'ouvrage était parfaitement dimensionné selon les normes applicables lors de sa réalisation, la Ville de Lausanne ne serait pas fondée, sur la base de nouvelles exigences qu'elle fixe unilatéralement, à exiger l'agrandissement du bassin. Un autre commissaire ajoute que le bassin actuel, malgré un entretien défectueux, a parfaitement rempli son rôle jusqu'ici. Il ne s'est pas révélé sous-dimensionné.
5) A la demande d'un commissaire qui demande ce qu'il adviendrait si la commune d'Epalinges refusait de participer au financement de l'agrandissement du bassin existant, M. Perrin explique que cela pourrait coûter beaucoup plus cher par la suite, lorsqu'il s'agira notamment de drainer les eaux en provenance de la zone « Croix-Blanche ».
6) Un commissaire se demande si la capacité de rétention du biotope créé en exécution de la convention de 2008 a été prise en compte dans l'appréciation.
7) Un commissaire est d'avis que l'agrandissement du bassin existant sera de toute façon un « plus » et que le coût n'est pas déraisonnable pour la commune d'Epalinges.

Il est passé au vote. A 5 voix « pour », 1 voix « contre » et 2 abstentions, la commission propose au Conseil communal d'approuver le préavis.

Amendement-s

☐ Oui Cliquez ici pour entrer du texte.

☒ Non

Soumis au rapport de la CoFin

☒ Oui Approuvé par la CoFin par 6 voix « pour » et 2 abstention

☐ Non

Vœux/questions

☐ Oui Cliquez ici pour entrer du texte.

☒ Non

Conclusions

C'est à 5 voix « pour », 1 voix « contre » et 2 abstentions, que les membres de la Commission désignée à cet effet vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'adopter le préavis suivant :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉPALINGES

- vu le préavis no 16/2024 de la Municipalité ;
- entendu le rapport de la Commission nommée pour examiner ce dossier, incluant les conclusions du rapport de la Commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

d'adopter les conclusions du préavis municipal no 16/2024.

Le président rapporteur de la commission

David REGAMEY

Le 17 mai 2024

LISTE DES PRÉSENCES

Séance I

Date de la séance : 01.05.2024

Fonction	Nom	Prénom	Présent	Excusé
Président	REGAMEY	David	☒	☐
Rapporteur	REGAMEY	David	☒	☐
///	///	///	///	///
Membres	MONTE	Rosario	☒	☐
	RACLOZ	André	☒	☐
	MORCAUT	Yves	☒	☐
	COOWAR	Jean-Marie	☒	☐
	RESTAURI	Chloé	☒	☐
	HÄUSEL	Nicolas	☒	☐
	DAVIDEK	Barbora	☐	☒
	SCHMIDT	Félix	☒	☐